

**GROUPEMENT DE COMMANDES
VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET NANTES MÉTROPOLE**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Département B.A.T.I.I.
Direction Administrative et Financière**

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES

**ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPIERS
OFFSET SPECIFIQUES, ET DE PAPIERS OFFICE DE
REPROGRAPHIE**

Procédure formalisée

**Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)**

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)
L'offre devra comporter des échantillons (cf. art. 4.2)

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur l'acquisition de fournitures de bureau, de papiers offset spécifiques, et de papier office de reprographie.

Le contrat comprendra une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle de publics en difficulté.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

1.2 - Mode de consultation

Procédure formalisée soumise aux articles R2161-2 du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots.

Lot	Intitulé	Dispositif d'insertion
1	Fournitures de bureau	-
2	Papiers offset spécifiques	-
3	Papiers office de reprographie	Lot réservé SIAE

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

L'accord cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum valable sur 4 ans.

	Seuil maximum pour la durée totale du marché en € HT		
Lots	Nantes Métropole	Ville de Nantes	CCAS
Lot 1 : fourniture de bureau	1 044 000.00	664 000.00	172 000.00
Lot 2 : papiers offset spécifiques	80 000.00	-	-
Lot 3 : papiers office de reprographie	322 000.00	184 000.00	52 000.00

1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

1.5 - Nomenclature

Famille – nomenclature achats interne	FOF01 – FOF02 – FOF05
Code CPV	30192000-1 - Fournitures de bureau 30192400-5 - Fournitures pour reprographie

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Durée – Délais d'exécution

La durée du présent accord cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée de quatre ans ferme.

2.2- Variantes facultatives et obligatoires

2.2.1 – Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les variantes ne sont pas acceptées.

2.2.2 – Variante obligatoire - Prestation technique alternative (au sens de l'art. R2151-9 du Code de la commande publique)

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

2.3- Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) n'est prévue.

2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

2.5 - Clause d'insertion professionnelle – Lot 3

2.5.1 - Procédure de consultation pour le lot 3 (réservé à une SIAE)

En application de l'article L. 2113-14 du code de la commande publique, le **lot 3** de la présente consultation est réservée à la fois, aux structures du secteur adapté et protégé mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, à des établissements et services d'accompagnement par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales, et aux structures de l'insertion par l'activité économique, mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés.

Ainsi, peuvent répondre au **lot 3** de cette consultation :

- Les entreprises adaptées (EA) mentionnées à l'article L. 5213-13-1 du code du travail
- Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les entreprises d'insertion ;
- Les entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- Les associations intermédiaires ;
- Les ateliers et chantiers d'insertion ;
- Les structures équivalentes.

La sous-traitance ou co-traitance par le titulaire de ce marché réservé, est possible uniquement auprès des structures qui satisfont aux mêmes conditions que celles visées par le périmètre de la présente consultation réservée (secteur adapté et protégé et/ou structures de l'insertion par l'activité économique).

2.5.2 - Présentation des candidatures et des offres pour le lot 3 (réservé à une SIAE)

Documents à produire :

Renseignement concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Moyens de preuve attestant du caractère de structures du secteur adapté et protégé et/ou du caractère de structures de l'insertion par l'activité économique, ou de structure équivalente à celle-ci au sens du code de la commande publique (agrément ou équivalent).

Pour les structures du travail protégé ou adapté :

- Pour les Entreprises Adaptées (L5213-13 du code du travail), un contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Pour les Etablissement et service d'aide par le travail selon la réglementation en vigueur (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles), la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création, et produire l'arrêté.
- Pour les structures équivalentes, tous documents justifiant que la structure détient une vocation sociale et emploie au moins 50% de personne en situation de handicap.

Pour les structures d'insertion par l'activité économique :

- Une photocopie intégrale de l'agrément ou de la convention d'objectif triennale avec la DDETS, afin de valider l'éligibilité du candidat de soumissionner à ce marché, en faisant clairement apparaître la date et la durée du conventionnement,
- Pour les structures équivalentes, tous documents justifiant que la structure détient une vocation sociale, et emploie une proportion minimale de 50% de travailleurs défavorisés.

Si, au cours de l'exécution du marché, la date de validité de l'agrément de ladite structure arrive à échéance, celle-ci transmet obligatoirement à l'acheteur la décision de renouvellement ou non de son agrément. Dans l'hypothèse où la structure titulaire perdrait son agrément au cours de l'exécution du marché réservé, l'acheteur se verrait contraint de procéder à la résiliation de celui-ci.

ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le DCE contient les pièces suivantes :

- x Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- x L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles
- x Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- x Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- x Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U.), assorti d'un Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) pour chacun des lots
- x Le cadre de mémoire technique pour chacun des lots

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

Pour les lots 1 et 2, l'acheteur procède à l'examen des offres avant celui des candidatures, conformément à l'article R2161-4 du Code de la Commande Publique. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du

marché.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

4.1 - Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)
Renseignements relatifs à la situation juridique du candidat
Formulaire DC1* (Lettre de candidature) , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement - (point d'attention sur la rubrique - « F1 – Exclusions de la procédure » - case à cocher le cas échéant)
Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles
Effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années
Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations réalisées et identité du client (privé ou public).

**disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr*

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus) sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du Code de la Commande publique.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 - Contenu de l'offre électronique

Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)
L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes , dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
L'Annexe « Données de la collectivité » , dûment complétée (<u>sans que cela constitue une obligation</u> , cette annexe pouvant être renseignée par le seul titulaire au plus tard avant le démarrage du contrat)

En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire DC4 (www.economie.gouv.fr) dûment renseigné
Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) - Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) du lot concerné dûment complété (il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres) <i>Ce document sera impérativement déposé en format modifiable.</i> Le mémoire technique rédigé sur la base du cadre de mémoire technique du lot concerné joint au DCE (remplir un mémoire par lot soumissionné) ainsi que les documents exigés à l'appui du mémoire technique, à savoir : • L'organigramme de l'équipe dédiée au suivi du marché ; • Les modèles de statistiques disponibles directement sur le site de commande et les modalités d'obtention, mode d'emploi, page échant ; • Le modèle de catalogue sélection au format PDF pour le lot 1. Le catalogue général du candidat sous forme dématérialisée ou indication du site internet sur lequel il peut être consulté Les labellisation, certifications ou attestations d'équivalence environnementales pour les produits concernés Les fiches techniques des produits Pour le lot 2, les échantillons suivants : - Papier offset mat 100% recyclé 100 gr format SRA2 / 450 mm x 640 mm (ligne 2 du BPU Papier offset et numérique) : 1 rame de 250 feuilles . - Papier offset mat 100% recyclé 200 gr format SRA2 / 450 mm x 640 mm (ligne 5 du BPU Papier offset et numérique) : 1 rame de 250 feuilles . - Papier offset mat 100% recyclé 250 gr format SRA2 / 450 mm x 640 mm (ligne 6 du BPU Papier offset et numérique) : 1 rame de 125 feuilles . - Papier couché satiné mixte 60%/40 % ou 100 % recyclé 115 gr format SRA2 / 450 mm x 640 mm (ligne 9 du BPU Papier offset et numérique) : 1 rame de 125 feuilles . - Papier couché satiné mixte 60%/40 % ou 100 % recyclé 250 gr format SRA2 / 450 mm x 640 mm (ligne 12 du BPU Papier offset et numérique) : 1 rame de 125 feuilles Pour le lot 3, les échantillons suivants - Papier blanc reprographie 100% recyclé 80 gr format A4 (ligne 5 du BPU Papier) : 1 carton de 5 ramettes de 500 feuilles par référence du BPU - Papier blanc reprographie 100% recyclé, 80 g format A3 (ligne 7 du BPU Papier) : 1 carton de 5 ramettes de 500 feuilles par référence du BPU

Chaque échantillon sera clairement identifié par une étiquette comportant les éléments suivants :

- nom du candidat
- numéro du lot concerné
- désignation exacte de l'article, avec obligatoirement le n° de ligne du BPU
- référence de l'article et la page dans le catalogue
- marque du produit

Tous les échantillons respecteront les préconisations et descriptifs techniques définis dans le cahier des clauses techniques particulières.

L'offre de prix devra correspondre obligatoirement à l'échantillon remis.

Toute absence constatée d'un ou plusieurs échantillons entraînera l'irrégularité de l'offre.

Les échantillons devant être fournis seront transmis impérativement par colis séparé par échantillon au plus tard le jour et l'heure fixés pour la remise des offres, à l'adresse suivante **après avoir contacté à la direction logistique, le secteur Moyen Généraux au 06 71 00 64 58 – 02 40 99 23 98 pour prendre rendez-vous :**

**Nantes Métropole
Direction Logistique
Département B.A.T.I.I.
(Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier)
Nantes Métropole
11 boulevard de Stalingrad (bâtiment B)
44000 Nantes**

Chaque colis portera obligatoirement la mention :

Échantillons pour :

Fourniture de Papiers Offset Spécifiques et / ou de Papiers Office de Reprographie pour le compte du groupement de commandes de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes et du CCAS de Nantes

Lot n°.....

NE PAS OUVRIR

Un récépissé sera systématiquement remis aux candidats pour tout dépôt de colis d'échantillons. Certains articles auront été testés et pourront éventuellement ne pas être rendus dans l'état d'origine.

Le prestataire ne pourra demander un quelconque dédommagement du fait de cette utilisation. La remise d'échantillons ne donnera pas lieu à indemnisation.

ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Lot 1

Critères	Coefficient
Valeur technique, sur la base du cadre de mémoire technique et environnemental	40
- Pertinence de l'organisation globale du candidat pour répondre aux besoins du groupement de commande	30
- Performance de l'outil en ligne	10
Valeur environnementale, sur la base du cadre de mémoire technique et environnemental	15
- Gestion des emballages et des déchets liés à l'exécution du marché (réduction des emballages, utilisation d'emballages recyclés ou recyclables, modalités de reprise et de valorisation des déchets...)	5
- Performance environnementale des fournitures – Loi AGECE La performance environnementale des fournitures est appréciée au regard des taux de produits de la loi AGECE, tels qu'indiqués par le candidat dans le DQE (part de produits issus du réemploi, de la réutilisation et/ou intégrant des matières recyclées). L'offre présentant le taux AGECE le plus élevé obtient la note maximale.	5
Performance environnementale des GES liées aux prestations de transport du marché : faiblesse de l'empreinte carbone de la commande fictive (l'analyse portera sur le trajet entre le lieu de stockage de l'entreprise candidate et la Manufacture – Bd de Stalingrad – Nantes 44000).	5
Prix des prestations, sur la base du BPU valant Détail Quantitatif Estimatif	45

Lot 2

Critères	Coefficient
Valeur technique, sur la base du cadre de mémoire technique et environnemental	40
- Pertinence de l'organisation globale du candidat pour répondre aux besoins du groupement de commande	30
- Qualité des produits fournis en échantillons	10
Valeur environnementale, sur la base du cadre de mémoire technique et environnemental	15
- Gestion des emballages et des déchets liés à l'exécution du marché (réduction des emballages, utilisation d'emballages recyclés ou recyclables, modalités de reprise et de valorisation des déchets...)	10
- Performance environnementale des GES liées aux prestations de transport du marché : faiblesse de l'empreinte carbone de la commande fictive (l'analyse portera sur le trajet entre le lieu de stockage de l'entreprise candidate et la Manufacture – Bd de Stalingrad – Nantes 44000).	5
Prix des prestations, sur la base du BPU valant Détail Quantitatif Estimatif	45

Lot 3

Critères	Coefficient
Valeur technique, sur la base du cadre de mémoire technique et environnemental	40
- Pertinence de l'organisation globale du candidat pour répondre aux besoins du groupement de commande	30
- Qualité des produits fournis en échantillons	10
Valeur environnementale, sur la base du cadre de mémoire technique et environnemental	15
- Gestion des emballages et des déchets liés à l'exécution du marché (réduction des emballages, utilisation d'emballages recyclés ou recyclables, modalités de reprise et de valorisation des déchets...)	10
- Performance environnementale des GES liées aux prestations de transport du marché : faiblesse de l'empreinte carbone de la commande fictive (l'analyse portera sur le trajet entre le lieu de stockage de l'entreprise candidate et la Manufacture – Bd de Stalingrad – Nantes 44000).	5
Prix des prestations, sur la base du BPU valant Détail Quantitatif Estimatif	45

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.

Incohérences constatées dans les prix

En cas de discordance entre les prix ou les montants portés en lettres et ceux portés en chiffres, les montants ou les prix portés en lettres prévaudront et ceux portés en chiffres seront rectifiés en conséquence.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L2141-11 du code de la commande publique l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 10 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt

Courriel : contact.marches@nantesmetropole.fr